

geable et j'adopte une marche opposée à cette rupture, déterminé à la prévenir par tous les moyens dont je puis disposer.

M. McNab, Baldwin, Holmes et Hincks. —Après quelques mots d'explication, s'accordent à admettre que M. Holmes n'a pas été privé de son grade de colonel de milice. Cela paraît provenir d'un malentendu.

Sir Allan McNab. —Blâme le ministère à propos des destitutions annexionistes, et l'accuse de malice par rapport à la manière dont il y a procédé. Il met à la rébellion de 1837 à la charge des ministres. Il dit de plus que la *Minerve*, qui est l'organe des ministres dans le Bas-Canada, avait déclaré (le 12 juillet 1849) qu'elle n'était pas opposée à l'annexion et qu'elle soutiendrait le gouvernement parce qu'elle était convaincue qu'il amènerait l'annexion plus vite que tout autre corps d'hommes dans la province.

M. Hincks et Drummond, niant que la *Minerve* ait tenu ce langage, Sir Allan cite un extrait de ce journal que M. Hincks soutient n'être pas de la *Minerve*. Là-dessus M. McNab promet de vérifier l'exactitude de son avancé par la *Minerve* elle-même.

M. Lyons. —Les amendements que suggère l'opposition sont tellement nombreux que le public les jugera d'une nature factieuse. Il approuve le gouvernement d'avoir destitué des annexionistes, et condamne l'opposition comme injuste et déloyale. Il est favorable à la représentation sur un pied égal pour toutes les fractions du peuple; il trouve que le vote au scrutin assurait l'intégrité des élections. Il pense que le retranchement ne fera aucun progrès si la mise à exécution en est confiée à une comitè mixte, composé de "clear gits" et des ennemis de cette réforme qui ont occasionné l'augmentation des dépenses énormes du gouvernement.

M. Cayley. —Approuve les destitutions, excepté celles de M. Dixon, de London, et Stanton de Toronto; censure le gouvernement de ce qu'il a changé sa politique commerciale et pour sa sanction du bill d'indemnité.

M. Sherwood. —Approuve les destitutions, excepté celle de M. Dixon. Il est contre l'annexion et en faveur d'un conseil législatif électif, bien qu'il y ait été opposé jusqu'à ce moment.

M. Hincks. —Repousse toutes les nouvelles attaques dirigées contre les ministres à propos des destitutions, en s'appuyant de précédents anglais. Quant au retard des destitutions, il a été causé par le transport des bureaux du gouvernement. A l'égard de ceux qui se sont repentis de leur erreur, aucun d'eux n'a été destitué. Il explique d'une manière satisfaisante les causes de la destitution de M. Stanton de Toronto, et met à néant les interprétations malhonnêtes de l'opposition. M. Sherwood (de Brockville). —S'exprime contre l'annexion, l'annexion, la cour de chancellerie, les destitutions, et tout ce qui est ministériel. Il y a inconstance, prétend-il, à payer d'une main les rebelles (assertion erronée), et à destituer de l'autre ceux qui parlent de rébellion.

M. Gagy. —Parlant de l'annexion, de ses souteneurs et du désarroi du parti tory, il dit: "Quand je vis la chambre d'assemblée en flammes je dis à un conservateur influent près de moi, dans cette flamme sont consumées les espérances du parti conservateur. Je pense en effet, continue-t-il, que ce parti ne retournera pas au pouvoir, car quelque puisse être le gouvernement, il ne doit pas succomber sous la force britannique." Il exprime l'espoir que par la suite, les membres de la classe de M. Sanborn ne seront plus reçus dans la chambre.

M. Sanborn. —Répondit pour justifier sa position et dire que M. Gagy avait tort d'attaquer un jeune membre, comme il l'avait attaqué lui-même. Il se plaint d'avoir été traité d'étranger, prétendant que c'est propre à préjuger contre lui ceux qui auront à juger une question qui le regarde, la contestation de son élection; il demande franc jeu.

M. Drummond. —dit que si l'hon. membre pour le comté de Sherbrooke espère obtenir miséricorde, il faut qu'il soit lui-même miséricordieux. Il a été bien loin d'user de miséricorde envers M. Felton qui est générale-

ment estimé et respecté et qu'il a, cependant représenté non seulement comme dépourvu de tout mérite, mais aussi comme coupable de tous les crimes. M. Drummond prétend que les townships ne sont pas généralement en faveur de l'annexion, et que ceux des habitants qui sont pour l'annexion, sont disposés à abandonner l'agitation si on obtient la réciprocité avec les États-Unis. L'annexion, selon lui, ne reçoit aucune faveur chez les Canadiens-Français, en dépit de M. Papineau. Il répète que la *Minerve* ne contient rien de semblable à ce que sir Allan McNab a lu devant la chambre. Il se souvient bien d'un article dans lequel l'éditeur de ce journal émettait des opinions que les ministres ne pouvaient approuver, mais il est parfaitement indépendant des ministres, et par conséquent les ministres ne peuvent pas être responsables de ce qu'il écrit, dans un numéro subséquent, il a déclaré formellement qu'il agissait sans la connaissance et sans la sanction du gouvernement. Puisqu'il est sans rapport avec les membres de l'administration, il n'est pas étonnant qu'il ne rencontre pas toujours exactement les vues des ministres dans ses opinions individuelles. Cependant la *Minerve* ne contenait pas les idées que sir Allan lui prête.

Sir Allan McNab. —dit que l'article qu'il a cité avait été écrit, qu'il avait ensuite été contredit. On lui avait appris que les termes étaient quelque chose comme: "Nous avons toujours été en faveur de l'annexion; nos files sont là pour les prouver."

Après un ajournement d'une heure est démis, le débat recommença.

M. DeWitt. —Parla longuement, mais ne fut pas entendu des boites des rapporteurs.

M. Meyers supporte les destitutions de ceux qui ont signé le manifeste annexioniste, c'était le devoir du ministère.

Nous croyons devoir rapporter presque en son entier, d'après la *Minerve*, l'allocution de M. Nelson qui est pleine de rapprochements piquants et d'aperçus exacts. Jusqu'ici, dit-il, je n'ai pas exprimé ma manière de voir au sujet du discours du trône.

Je vais saisir cette occasion pour tâcher de détruire la fausse impression qui existe dans l'esprit du vénérable membre (écoutez! écoutez! et riez) pour Norfolk il paraît croire qu'il a rendu un grand service au gouvernement en lui offrant ses services pour m'engager ainsi que deux ou trois autres personnes qui ont perdu un montant considérable en propriétés à renoncer à toute réclamation que nous pourrions avoir sous l'acte d'indemnité. Il n'y a rien de bien neuf en cela, car au temps où le bill d'indemnité pour le Haut-Canada était sous considération, et quand j'ai été attaqué d'une manière un peu sévère par un monsieur qui ne siège plus dans cette chambre, j'ai dit au procureur-général Ouest que si un bill d'indemnité pour le Haut-Canada passait il serait nécessaire de passer une pareille mesure pour le Bas-Canada, mais que j'avais intention de renoncer à toute réclamation. Je lui ai dit cela en présence de M. Scott des Deux-Montagnes et de M. Cartier. Cette conversation, je pense, a été répétée au vénérable membre pour Norfolk. Le récit de mon entrevue avec ce monsieur dans les rues de Montréal, est en général correct.

M. Boulton. —En quoi ne l'est-elle pas?

Le Dr. Nelson. —Je le dirai à l'hon. membre s'il me force de le faire. Il y avait chez lui un air officieux excessivement désagréable. Il avait tout l'air de s'imposer au gouvernement; bien certainement il s'imposait à moi. Enfin, l'hon. membre fit preuve de qualités qui ne caractérisent pas l'homme d'état. L'hon. monsieur se souvient que quand le procureur-général fut informé de mon intention de renoncer à toute réclamation pour indemnité, il (M. Boulton) dit: "Vous n'y perdrez rien," et que le procureur-général le corrigea de suite en lui disant: "ne faites pas de promesse, monsieur!"

M. Boulton. —Je ne fis pas de promesse.

Dr. Nelson. —Quoi! l'hon. membre le nie-t-il? S'il le nie il pourrait nier toute chose. Je dois dire que depuis ce moment, mon respect pour le procureur-général Ouest n'a fait qu'augmenter; car j'ai vu qu'il était parfaitement honorable, qu'il ne voulait pas faire de folles promesses qu'il ne pourrait pas remplir.

Maintenant, je crois nécessaire de retourner un peu à ma vie passée, et c'est avec peine que je m'y détermine. Il est vrai qu'aux yeux du monde je puis passer pour un rebelle, mais je demanderais s'il est prouvé que j'aie été rebelle? Ai-je jamais été poursuivi pour rébellion? Non. Moi et cinq ou six autres, désiant rétablir la paix dans le pays, nous nous rendîmes à l'homme noble dont les vues larges et la noble administration produisirent d'heureux résultats. Quand nous laissâmes notre pays natal, nous étions sous l'impression que nous ne le reverrions jamais. Et quelle était alors ma position? Il n'y a qu'un acte impérial qui m'a empêché d'adopter des démarches légales contre les parties qui m'avaient expatrié sans prouver que j'étais coupable de quelque chose. Mais je puis dire, et je le dis avec plaisir, que quand les exilés de la Bermuda apprirent la tournure que les événements prenaient, le sentiment unanime chez eux était de renoncer à toute réclamation, quand ils auraient des milliers, et de laisser tout à la disposition de lord Durham. J'ai une autre raison pour mentionner cela. J'ai souffert plus qu'aucun des autres, que l'hon. membre pour Saint-Maurice. Eh bien! je suis reconnaissant, je dois des remerciements au gouvernement anglais pour ce que j'ai reçu. Il m'a accordé plus que j'ai jamais demandé; (écoutez, écoutez, de la part de M. LaFontaine.) et tout homme de bon sens, de connaissance ou de réflexion connaît les difficultés d'obtenir une faveur ou un droit des pouvoirs. Cependant, j'ai obtenu ce que je demandais, et plus que je demandais, et j'en suis reconnaissant en proportion (écoutez, écoutez, de M. LaFontaine.) Il n'y a pas de crime plus révoltant, plus avilissant, plus dégoûtant que celui de l'ingratitude; et il n'y a pas d'homme qui l'ait portée plus loin que l'hon. membre pour Saint-Maurice. (rire fort et prolongé de M. Papineau) (On lui a accordé plus qu'il voulait avoir par la rébellion, et s'il avait eu un cœur dans sa poitrine, il aurait dû agir comme un autre homme aurait agi; puisqu'il détestait le gouvernement, il aurait dû avoir le courage de dire qu'il n'y reviendrait plus pour y causer des troubles. Pourquoi est-il revenu ici, s'il déteste le gouvernement? Mais puisqu'il y est venu, qu'il ne tente pas d'y renouveler les animosités. Le sang qui a été versé pour lui, et les pleurs des veuves et des orphelins qui l'a fait couler, n'ont-ils aucun pouvoir sur son cœur? Oui, l'hon. monsieur a un cœur, mais il a prouvé que c'est un cœur faux, qui ne sent que pour lui-même! Et ce cœur qui sa femme et ses enfants n'ont pas été maltraités, n'ont pas été traités loin de leurs demeures, dans les bois, et les neiges de l'hiver, qu'il ne peut sentir d'émotion pour les autres? Il n'y a pas de langage assez fort pour dépeindre un homme de ce caractère, qui n'est pas digne de représenter une bande sauvage, encore moins un comté de braves citoyens civilisés. Pour la paix de mon pays et pour l'honneur de cette chambre, j'espère qu'après les prochaines élections générales cet hon. membre ne pourra plus la polluer de sa présence. Il y a possibilité, il existe une chance pour lui d'entrer encore dans ses salles, pour tenir son brillant aspect, mais certainement ce ne seront pas les Canadiens-français qui l'y enverront. (Ecoutez, écoutez.) Ce sera par le moyen de certains nouveaux alliés qui le pressent contre leur sein pour servir leurs propres desseins. (Applaudissements des bancs ministériels.) Je ne voudrais nullement blesser les sentiments de sir Allan McNab. Il y a beaucoup de brillant dans sa vie, beaucoup de points verdoyants qu'il est agréable de voir, et bien que je le blâme beaucoup dans sa conduite, et, sans doute, il y a du blâme à jeter sur la mienne, cependant il y a chez lui une disposition au courage, une bravoure dans le cœur qui me le font admirer, même dans ses excès de passion.

Quant à l'hon. membre pour Stanstead, il a aussi souffert de grands maux, et accompli des faits de valeur. Les habitudes domestiques de l'hon. membre pour Stanstead ont été malheureusement bouleversées dans les temps passés, et pis encore, beaucoup pis, l'hon. membre pour Stanstead a été réveillé pendant la nuit, et obligé de se joindre à un parti de dix ou douze hommes pour aider à prendre un pauvre malheureux affamé et épuisé (rire). Je dis donc que "ceux qui sont dans des maisons de verre s'abstiennent de lancer des pierres aux autres." Un hon. monsieur qui siège de l'autre côté, a fait allusion à moi hier soir,

d'une manière qui a blessé mes sentiments car quoique je répande le sang, et que je découpe des os dans un sens médical, je ne suis pas sans sentiments. (Ecoutez, écoutez.) Je dirai quelques mots au galant colonel qui m'a frappé un peu fort, en deux ou trois occasions. Je puis cependant facilement l'endurer de la part de ce monsieur, vu qu'il y a chez lui une franchise joviale de John Bull, même dans ses accents les plus féroces, qui le distingue favorablement de l'hon. membre pour St. Maurice, (rire.) Je conseillerais un petit déboursé pour faire placer un miroir vis-à-vis le siège de l'hon. membre pour St. Maurice. Je pense que cela aurait un bien bon effet, car quand il se lèverait pour attaquer le ministère, — point auquel il arrive toujours, quelque soit le point d'où il part, il pourrait voir chaque fois les plus mauvaises passions de l'humanité loquées dans sa contenance, l'envie, la haine, la malice, et le manque de charité. (Ecoutez, écoutez et riez). Quant au transport du siège du gouvernement à Toronto, je crois qu'il en résultera un bien. Les membres français commanderont mieux leurs frères du Haut-Canada; et pour moi, je pourrais dire à mes constituants quand je serai de retour sur les bords du Richelieu, que le peuple du Haut-Canada ne leur est pas ennemi (applaudissements.) Je leur dirai que je désirerais qu'ils pussent monter eux-mêmes pour voir un peuple entreprenant; et pour dire le vrai, je pense que le peuple du Haut-Canada ne perdra pas grand'chose à faire la connaissance; au contraire, il sera toujours reçu avec un cœur si franc et si honnête par les Bas-Canadiens qu'il ne pourra que s'en réjouir (applaudissements.)

Quant à la valeur de notre crédit; si les anglais savaient que les Canadiens ne sont pas disposés à rejeter leur allégeance, et s'ils savaient que le peuple du Bas-Canada ne désire pas de changement, il peut y en avoir quelques uns, mais ils ne sont pas nombreux, ce sont des ambitieux qui veulent s'élever au pouvoir sur les cendres de leur pays, s'ils savaient tout cela, je ne doute pas qu'ils ne donnassent avec empressement toutes les sommes que nous demanderions. Quant à la réciprocité, je suis persuadé qu'elle sera accordée, vu que les américains sont trop clairvoyants pour ne pas comprendre qu'ils en retireront un grand avantage. La direction des prisons et des ailes n'a pas assez reçu d'attention de la part du peuple du Canada. Beaucoup de maux existent dans nos prisons faute d'un système de surveillance convenable, mais j'espère que une grande réforme y sera effectuée. L'administration a rendu un grand service au pays par la nomination d'une commission d'enquête au pénitencier. Le rapport habile et lumineux de la commission que j'ai soigneusement parcouru, contient une masse d'information sur la discipline et la direction des prisons, qui m'a édifié.

Tout le monde est en faveur du retranchement raisonnable, nécessaire et judicieux; on ne veut pas mettre douze hommes pour faire l'ouvrage de trois, on n'emploiera pas Pierre pour dire à Jean de commander à Jacques de faire ceci et cela; mais on payera bien les officiers et on les fera bien travailler, et ainsi il n'y aura pas d'excuse pour la malhonnêteté. L'annexion, je puis le dire par connaissance personnelle, ne reçoit aucune faveur dans le Bas-Canada. Là on est content du gouvernement constitutionnel qui fonctionne aujourd'hui et que nous tenons de la libéralité de l'Angleterre.

M. Cameron (de Cornwall) ne blâme pas le ministère d'avoir destitué les annexionistes, mais il le blâme pour ne les avoir pas poursuivis d'abord, comme on l'a fait en Angleterre avant de démettre O'Connell et autres en Irlande. Il plaide ensuite en faveur de M. Stanton convaincu de défection dans le département de la douane à Toronto.

M. Holmes dit que ses constituants sont favorables à l'annexion aux États-Unis, si elle pouvait être obtenue avec le consentement du gouvernement anglais. Après le discours de M. Holmes, l'amendement de M. Prince fut mis au voix et perdu par une majorité de 46 contre 14.

L'amendement de M. H. J. Boulton fut ensuite soumis et perdu, la division étant de 45 pour, et 12 contre.

Ici M. Malcolm Cameron propose l'amendement déjà mentionné touchant les réserves du clergé et des rectories, et l'accompagne d'un long discours. Il termine par rappeler les explications qu'il a publiées dans les journaux sur les causes de sa démission comme ministre, et dit qu'il les a données avec la permission du gouverneur-général.

M. Baldwin dit qu'il avait à dire quelque chose au sujet de ses lettres, maintenant avouées pour la première fois en chambre par leur auteur. Il nie que les colloques de M. Cameron au ministère nient voulu se débarrasser de lui, et que M. Cameron lui-même avait désiré résigner sa fonction plusieurs mois avant de l'avoir fait, non pour des raisons d'état, mais à cause de ses affaires privées qu'il considérait comme un moyen de parvenir, à l'aide de quelques années de travaux, à reprendre une position dans les affaires politiques. Le mécontentement de M. Cameron date de l'époque à laquelle M. Sullivan fut nommé juge. Il (M. Cameron) voulait que M. Sullivan fut remplacé au secrétariat par M. Price, et que lui, M. Cameron, remplacât M. Price au département des terres du domaine public. Quant à la question du retranchement, elle n'a donné lieu à aucun différend entre M. Cameron et ses collègues. M. Cameron avait parlé de la suppression de la charge d'assistant-commissaire des travaux publics, mais il n'avait pas dit comment cela pouvait s'effectuer sans nuire au service public. Loin, d'ailleurs, de trouver cette charge inutile, il avait demandé que les émoluments en fussent augmentés en se plaignant de ce que les deux commissaires ne recevaient pas un salaire égal. M. Cameron avait ses vues sur le département des terres de la couronne; de là provenait toute la difficulté. Il n'était pas question de retranchement.

M. Price confirme le témoignage de M. Baldwin, et dit que M. Cameron "avait promis de ne pas cesser de crier aux oreilles de M. Baldwin, qu'il (M. Baldwin) l'avait triché de cent louis par an."

M. Cameron. —N'ai-je pas dit que je ne voudrais pas de cet argent?

M. Price. —Non. L'hon. membre en acceptant une place n'a dit que ce n'était pas pour l'argent; mais plus tard il a avoué que l'argent est quelque chose pour lui.

M. LaFontaine. —La première fois que l'hon. membre pour Kent a montré du mécontentement, c'est à propos d'une proposition de hausser son salaire de cent louis par année. Je ne voulais pas que la première démarche des ministres fut de hausser leurs propres salaires. L'hon. membre dit maintenant qu'il ne voulait pas prendre l'argent, mais j'ai appris qu'il s'était adressé à l'inspecteur général pour être payé. A la nomination de M. Sullivan, l'hon. membre pour Kent désirait être commissaire des terres de la couronne. Dès lors, j'ai compris qu'il fallait être circonspect avec ce monsieur et dire très-peu de chose devant lui. Le plus grand désir de l'hon. membre était de faire ôter le mot "assistant" du titre de son emploi. Cela me paraissait si puéril que je ne voulais pas songer à introduire un bill pour cette fin.

Après quelques autres explications d'une nature purement personnelle, le débat se termina, laissant peu de choses dans la conduite de M. Cameron pour édifier la jeune génération.

Vers deux heures du matin l'adresse fut votée. L'amendement de M. Cameron n'a été appuyé que par 8, et rejeté par 50.

Voici la division sur la motion principale, l'adresse proposée par M. Ferguson secondée par M. Armstrong:

Division sur la motion principale: Pour:—Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Boutillier, Barrill, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dunas, Egan, Ferguson, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Lemieux, Lyons, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Price, Richards, Ross, Sauvageau, Scott, des Deux-Montagnes, Smith, de Durham, Smith, de Wentworth, Taché, et Viger. —44.

Contre:—Messieurs Badgley, Boulton de Toronto, Cayley, Christie, Sir Allan N. McNab, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Papineau, Robinson, Seymour, Sherwood, de Brockville, Stevenson. —14.

un lointain, dont il ne peut atteindre les limites; c'est le Lac-Clair, vaste réservoir qui tire son nom du contraste que forme la limpidité de son onde avec la malpropreté de celle qui l'avoisine. L'eau de la Rivière-Croix comme celle du Lac de l'Île à la Croix est couverte d'un épais de mousse verte, qui, dans les temps de calme lui donne une saveur des plus désagréables; à tel point que quand cette eau est pendant quelques heures dans des vaisseaux de bois, elle devient tout à fait impotable. Ce phénomène qui apparaît régulièrement au milieu de l'été, va toujours croissant jusqu'à ce que l'eau soit froide; alors il disparaît complètement et l'eau redevient de suite excellente. Le Lac-Clair se nomme aussi le Lac aux enfers (c'est même son nom sauvage Errère-Thudé), à cause de la quantité prodigieuse d'aiguilles que l'on trouve sur les rives de ce lac. En été, cette nourriture offre une précieuse ressource aux sauvages. On comprend qu'ils ne doivent pas toujours les manger frais, mais ce que vous comprendrez plus difficilement c'est que M. votre fils fasse comme les sauvages; après avoir ôté le petit du coin le saumon, il en mange le reste presque aussi volontiers que s'il était frais. J'avoue que les premiers fois j'éprouvais une répugnance presque insurmontable, mais j'ai ensuite reconnu qu'en ceci, comme en bien d'autres choses, l'éducation fait naître des préjugés, qu'il est quelquefois bon de fouler aux pieds. —On n'arrive qu'à l'extrémité méridionale du Lac-Clair et on entre ensuite dans un détroit très resserré. C'est précisément là que nous avi-

ons projeté de fixer notre établissement, à notre arrivée dans le pays. Quoique cette place offre de grands avantages, nous avons certainement agi plus prudemment en nous établissant auprès du fort. En sortant du détroit du bœuf, on se trouve sur le lac du même nom qui a plus de douze lieues de longueur. Voyez-vous à droite cette plage de sable et cette grande baie? La première fois que je la traversai, elle faillit être mon tombeau et celui de mes compagnons. Je ne revois jamais cette place sans éprouver une vive émotion, au souvenir du danger que j'ai couru et de la protection spéciale qui m'a arraché à ce danger.

A une certaine distance dans le Lac, un point bleu et à peu près imperceptible s'offre tout à coup à la vue. Peu à peu ce point grandit, sa forme se dessine, une crête gracieuse domine l'ensemble, de riants penchans l'uisent au sol, c'est une montagne. Vous ne sauriez croire la sensation que me causa cette vue, une montagne; je n'en avais point vu depuis bien longtemps et la Montagne du Bœuf vue du lac a à peu près l'aspect du Mont-royal vu de Boncherville. Bien des fois, au milieu des rêves de ma jeunesse, assis dans le parterre, que vous cultivez de vos soins affectueux, je m'étais occupé à considérer tout ce que la nature et l'art ont fait naître d'agréables aux environs de Montréal. Aujourd'hui tout est changé en moi et autour de moi; la montagne du bonhomme le disait clairement, aussi je la suivis d'un regard attendri jusqu'à notre entrée dans la Rivière de la Loche.

Ce fil d'eau offre à peine un chenal assez profond, pour les légères embarcations, en usage dans le pays; il dit assez que le fleuve que l'on remonte, depuis longtemps, touche bientôt à sa source et que le voyageur ne tardera pas à atteindre la hauteur des terres. Tout dans la nature semble se ranimer et vivre d'une vie plus forte, au moment d'expirer. Les nombreux tributaires de l'Océan suivent cette loi générale. Après avoir remonté un long cours, d'eau le voyez-vous subitement se rétrécir et diminuer prodigieusement ses proportions, un lac vient-il vous inviter à voguer sur son onde paisible, dites sûrement la source n'est pas loin. Cette observation, j'ai eu occasion de la faire ici comme ailleurs.

On ne laisse la rivière La Loche que pour tomber dans le joli lac du même nom, que l'on pourrait appeler un vaste vivier, tant le poisson y abonde. Ceci au reste est propre à peu près à tous les lacs du district qu'habite. Après le lac La Loche, on remonte encore un petit bout de rivière à quelques centaines de pieds, il faut enfin s'arrêter, la source étant épuisée. Faisons halte et comme cet endroit arrête longtemps les voyageurs, suspendons avec eux notre route, pour lire les détails qui peuvent intéresser, par rapport à ce long portage.

Le portage de La Loche, situé au 56° 20' de latitude et au 109° 15' de longitude occidentale, n'est pas autre chose que la hauteur des terres qui séparent les eaux qui coulent vers la baie d'Hudson de celles qui se

déchargent dans la mer glaciale. Ici donc se termine ou plutôt commence la Rivière aux Anglais. Ce fleuve appelé aussi Michipipipi (grande eau) se décharge à Churchill et n'est dans tout son cours qu'une suite continue de lacs et de rapides qui en rendent la navigation pénible et dangereuse. Je connais près de 200 lieues de cette rivière, depuis sa source jusqu'à l'embouchure de la Rivière-Caribon, on dit que le reste est pire encore. A tel point qu'on a renoncé à cette voie de communication; avec les factoreries de la baie d'Hudson, quoiqu'elle soit plus courte que celle suivie actuellement. Au portage de La Loche, d'après les termes même de la charte, octroyée par Charles II, se borne le pouvoir vrai ou supposé, que possède l'honorable compagnie de la Baie d'Hudson, dans le pays qui forme son territoire. Quand même les immenses concessions d'un souverain, s'efforçant de ressaisir le pouvoir absolu qui lui échappait, auraient encore de la valeur à l'époque, où nous vivons, il n'en est pas moins vrai que les successeurs du prince Rupert n'ont rien à prétendre, au-delà de l'enclôture, dont il est ici question. La compagnie néanmoins, non en vertu de sa charte, mais bien d'un acte du parlement impérial, a, même plus loin que cette limite le privilège de la traite exclusive des pelleteries. Soit dit en passant, je crois qu'on peut lui laisser l'exercice de ce droit, sans lui porter envie. La dépopulation des animaux n'enrichit guère les hommes, au moins ces années-ci.

MONNAIES MEXICAINES.—A la séance du 29, M. Hincks a introduit un bill pour changer la valeur de certaines monnaies étrangères ayant cours dans le pays. D'après un changement récent dans les lois des États-Unis, les monnaies mexicaines et espagnoles représentant les quarts de piastre ont été réduites dans leur valeur, et la conséquence a été qu'une grande quantité de ces pièces ont passé en Canada par la frontière de Niagara, selon les informations. L'objet du bill est de réduire leur valeur à celle maintenant établie aux États, et d'empêcher leur introduction chez nous sous une valeur fictive. Le bill a subi sa première lecture. Avis donc au public.

UN VILLAGE DETRUIT.—Le village de Cornberg, sur le chemin de fer de l'Érie, a été presque entièrement dévoré par un incendie dans la journée de samedi dernier. On évalue la perte à \$300,000.

LA PÉROUSE.—Le Capitaine Anglais Dillon découvrit en 1827, le naufrage de la Pérouse, sur l'île de Vanikoro. L'année suivante Dumont D'Urville Capitaine français éleva sur cette île un monument en mémoire de ces malheureux naufragés, qui suivant toutes les apparences furent dévorés par les naturels. Le Capitaine D'Urville apporta en France quantité d'objets du naufrage, qu'il vint à bout de retirer du fond de la mer, et les déposa au Cabinet de marine de Paris.

A continuer.